



**Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement
de l'école des Cœurs-Vaillants, tenue le mardi 16 mai 2023, à 19h00, dans la
grande salle de l'école.**

Personnes présentes lors de cette assemblée :

Olivia Lafontaine, présidente

Émilie Moisan-De Serres, représentante des parents et vice-présidente

Virginie Guilbert-Couture, représentante des parents

Simon Bujold, représentant au Comité de parents

Anabel Bujold, représentante du personnel enseignant

Jacinthe Legault, représentante du personnel enseignant

Myriam Martin, représentante du personnel de soutien

Johanne Beaulieu, représentante du personnel de soutien

Mylène Renaud, substitut représentante des parents

Serge Dufour, représentant du service de garde

Louise Roberge-Lemieux, directrice

Andréanne Bergeron, secrétaire

Personnes absentes lors de cette assemblée :

Serge Dufour, représentant du service de garde

Emmanuel Bouchard, représentant des parents

Autres :

Caroline Letendre, Corporation des Loisirs St-Ursule (invitée)

Simon Melançon, parent substitut

Bloc ouverture

1. Ouverture de la séance

Madame Olivia Lafontaine souhaite la bienvenue aux membres et ouvre la séance à 19h06.

2. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Madame Olivia Lafontaine nous informe qu'il y a quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-23/22-41

IL EST PROPOSÉ par Émilie Moisan-De Serres et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter l'ordre du jour suivant :

BLOC OUVERTURE

1. *Ouverture de la séance*
2. *Vérification du quorum*
3. *Adoption de l'ordre du jour*
4. *Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2023*
5. *Suivi au procès-verbal de la séance du 21 mars 2023*
6. *Période de questions du public*
7. *Invités spéciaux : Mesdames Khadija et Caroline Letendre Loisirs*

BLOC DÉCISION ET CONSULTATION

8. *Règles de contributions financières*
9. *Règles de fonctionnement du service de garde, calendrier d'ouverture et amplitude*
10. *Modalités de la rentrée progressive*
11. *PEVR*
12. *Présentation de l'état des travaux du projet éducatif et présentation des résultats des sondages (parents et élèves)*
13. *Prêt de locaux camp Kéno*

BLOC INFORMATION

14. *Rapport de la présidente*
15. *Rapport de la directrice*
16. *Rapport du représentant du Conseil au Comité de parents*
17. *Questions des membres*
18. *Date et heure de la prochaine rencontre : 7 juin 2023*
19. *Levée de la séance*

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2023

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-23/22-42

IL EST PROPOSÉ par madame Jacinthe Legault et appuyé par madame Johanne Beaulieu et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter le procès-verbal de la séance du 21 mars 2023.

Le procès-verbal du 21 mars 2023 est **ADOPTÉ** à l'unanimité.

5. Suivi au procès-verbal de la séance du 21 mars 2023

Sécurité routière : Madame Louise Roberge-Lemieux fait un retour sur la semaine de la sécurité routière qui a eu lieu du 1^{er} au 5 mai. Il y a eu une belle mobilisation des brigadiers scolaires autant dans les capsules vidéo que sur le terrain. Il y a eu 3 représentants de la ville qui sont venus avant la semaine et vont revenir pour retracer les lignes et déplacer les affiches. La policière-école a été présente pendant 2 jours et les parents se sont déplacés le vendredi. Elle félicite le Conseil d'établissement pour l'initiative et souligne le travail de madame Myriam Martin pour les capsules. C'est à refaire l'année prochaine.

Monsieur Mathieu Bujold a observé que le plus gros du trafic se passe généralement entre 7h55 et 8h02. Les dossards ont attiré l'attention des parents qui ont utilisé les traverses piétonnières avec les brigadiers scolaires. Il ajoute que plusieurs rappels pourraient être faits dans l'année pour consolider les bons comportements. Madame Virginie Guilbert-Couture a observé que les parents continuent de rouler vite et d'hésiterait pas à être plus directe envers eux dans le futur. Madame Jacinthe Legault partage qu'elle en a discuté avec ses élèves et que les brigadiers ont témoigné de certains comportements dangereux.

Rapport sur les activités : Le comité de la classe extérieure s'est rencontré pour discuter également de l'espace vélo. La direction a bon espoir que ce sera prêt pour l'inauguration cet automne.

Monsieur Mathieu Bujold demande si des mesures écologiques seront prises pour l'espace vélo. Madame Louise Roberge-Lemieux répond qu'elle ne souhaite pas trouver de béton et d'asphalte sous les supports à vélo. Une consultante viendra rencontrer le comité pour trouver l'option la plus naturelle possible. Il est souhaité de conserver les arbustes et tracer des petits sentiers pour entrer dans la zone vélos des deux côtés. Elle ajoute que pour la classe extérieure, le comité vise un milieu d'apprentissage extérieur plutôt qu'une "classe". Pour créer de l'intimité, des vignes seraient placées sur les clôtures.

6. Période de questions du public

Madame Caroline Letendre partage que les buissons à l'avant de l'école ne sont pas les végétaux les plus intéressants à avoir sur le terrain et qui si l'espace vélos est bien aménagé, ils peuvent être déplacés. Elle demande si les bacs peuvent être déplacés. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que le seul endroit qui pourrait les accueillir est le stationnement, et l'espace est déjà limité pour permettre au personnel de se stationner. Madame Caroline Letendre demande s'ils peuvent être déplacés en face où l'Église St-Ursule. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que ce terrain est géré par la Fabrique de l'église et qu'il s'agit aussi d'un permis mensuel.

7. Invités spéciaux : Mesdames Khadija et Caroline Letendre Loisirs

Madame Caroline Letendre présente la Corporation des Loisirs Sainte-Ursule. La corporation existe depuis une cinquantaine d'années et madame Letendre annonce qu'il y a eu une baisse d'engagement pendant la pandémie. La corporation des loisirs a repris du service et tend la main à l'école pour collaborer et dynamiser le quartier. Madame Letendre annonce que la corporation a accès à des locaux dans le quartier, comme le gymnase de l'école, et aimerait connaître les besoins de l'école afin d'organiser et animer des activités culturelles et sportives qui répondent aux citoyens du quartier.

Madame Virginie Guilbert-Couture souligne qu'une des forces de l'école est la variété d'activités parascolaires proposées. Elle croit qu'entre 15h12 et 18h, les locaux de l'école devraient être prioritaires aux élèves. Madame Caroline Letendre est en accord et ajoute que la corporation peut réserver les terrains du parc Raymond-de-Rosa en collaboration avec la Ville de Québec si les enfants de l'école en ont besoin. Monsieur Mathieu Bujold demande si la Corporation a un accès privilégié aux locaux de la ville. Madame Caroline Letendre répond que oui. La corporation fait partie du regroupement 4Loisirs qui est reconnu par la Ville de Québec. Le regroupement a pu engager une personne qui s'occupe des inscriptions des activités.

Madame Myriam Martin demande si des gens de la corporation peuvent offrir des activités animées gratuitement. Madame Caroline Letendre répond que l'implication est bénévole, mais que la corporation peut aller chercher des subventions pour trouver des animateurs. Madame Myriam Martin rectifie en disant qu'elle voit plutôt des ateliers que des activités parascolaires (exemple : atelier de tricot avec une personne âgée). Elle pourrait assister à ces ateliers avec son groupe au service de garde et le voit plutôt comme un travail en collaboration pour arrimer le tout avec le service de garde. Madame Caroline Letendre est d'accord et croit que certaines personnes impliquées dans la corporation auraient des contacts.

Madame Louise Roberge-Lemieux croit qu'il serait difficile d'offrir les activités de la corporation à l'école à cause de la logistique des locaux. Cependant, elle croit qu'il pourrait y avoir des besoins pour des activités de fin de semaine. Madame Émilie Moisan-De Serres appuie la proposition des activités de fin de semaine et croit que des loisirs peu dispendieux seraient bien appréciés. Elle donne l'exemple d'offrir des cours de natation à la piscine du parc Raymond-de-Rosa.

Madame Virginie Guilbert-Couture suggère à la Corporation de se présenter au conseil de quartier. Selon elle, plus les organismes seront connectés, plus le quartier sera animé et donne l'exemple de la collecte avec la St-Vincent de Paul. Madame Louise Roberge-Lemieux rappelle qu'une place sur le Conseil d'établissement est destinée aux membres de la communauté. L'invitation sera lancée pour l'assemblée générale annuelle de septembre.

Monsieur Simon Melançon demande à quel moment aura lieu l'assemblée générale de la Corporation. Madame Caroline Letendre n'a pas de date précise, mais est d'accord de transmettre la convocation à madame Roberge-Lemieux au moment venu si des parents souhaitent s'impliquer.

Bloc consultation et décision

8. Règles de contributions financières

Madame Louise Roberge-Lemieux annonce que la liste de matériel pour l'année 2023-2024 sera présentée à la prochaine séance du Conseil d'établissement. Les cahiers sont achetés par l'école et facturés aux parents. Pour les activités sportives, il n'y a pas de montants demandés dans cette liste. Elle propose cependant d'augmenter le montant de 37\$ à 40\$ en début d'année prochaine. Elle rappelle que d'autres montants peuvent être demandés aux parents et que les parents doivent être consultés et que 75% des parents concernés doivent approuver ces sorties.

Madame Virginie Guilbert-Couture demande si la participation à 75 % est correcte rappelant qu'il avait été question de l'augmenter à 90% l'année dernière. Madame Louise répond que pour le sondage pour la sortie des maternelles, celle-ci avait été acceptée à plus de 95%. Madame Jacinthe Legault ajoute que pour la sortie des 6^e années, la sortie avait été approuvée également à environ 93%. Des arrangements ont été pris pour accommoder les élèves dont les parents ont refusé la participation.

Madame Louise Roberge-Lemieux poursuit en parlant de l'ajout d'un cahier didactique en anglais pour les 6^e années au coût de 20\$. En ce moment, un niveau dépasse le montant fixé l'année dernière qui était de 97\$. Elle propose d'augmenter le montant maximal à 98\$ pour les élèves de la 1^{ère} à la 5^e année pour uniformiser le tout. Madame Jacinthe Legault propose de fixer ce montant à 100\$ puisqu'il s'agit d'un maximum.

Madame Anabel Bujold demande si ce montant peut changer d'ici la fin de l'année. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que oui, puisque la projection a été faite avec les chiffres de l'année dernière.

Madame Virginie Guilbert-Couture appuie également le montant maximal de 100\$. Monsieur Mathieu Bujold demande si l'école a une idée du pourcentage ou de la courbe d'augmentation en fonction des données des dernières années. Madame Louise Roberge-Lemieux répond qu'elle n'a pas cette information et que les montants connaissent peu de changements. Madame Anabel Bujold ajoute qu'il s'agit d'une augmentation d'environ 50 à 60 sous.

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-23/22-43

IL EST PROPOSÉ par madame Anabel Bujold et appuyé par madame Jacinthe Legault et **RÉSOLU UNANIMEMENT** de fixer le montant maximal pour le matériel pédagogique à 100\$ pour l'année scolaire 2023-2024.

Résolution CE-23/22-44

IL EST PROPOSÉ par madame Virginie Guilbert-Couture et appuyé par madame Olivia Lafontaine et **RÉSOLU UNANIMEMENT** de fixer le montant maximal pour les activités sportives à 40\$ pour l'année scolaire 2023-2024.

9. Règles de fonctionnement du service de garde, calendrier d'ouverture et amplitude

Étant donné l'absence de monsieur Serge Dufour, le point sera remis à la prochaine séance.

10. Modalités de la rentrée progressive au préscolaire

Madame Louise Roberge-Lemieux annonce que la journée d'accueil des maternelles 5 ans de l'année 2023-2024 aura lieu le 9 juin. Il faut donc donner congé aux élèves actuels de maternelle 5 ans pour permettre aux enseignantes de rencontrer les futurs élèves. C'est le service de garde qui accueillera les maternelles actuelles sans frais entre 8h02 et 10h27 et 12h47 à 15h12. Les frais de garde habituels seront chargés entre 10h27 et 12h47 cette journée-là.

Résolution CE-23/22-45

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène Renaud et appuyé par madame Jacinthe Legault et **RÉSOLU UNANIMEMENT** de permettre aux élèves actuels du préscolaire d'être pris en charge sans frais supplémentaire par le service de garde sur les heures de présence en classe pour la journée d'accueil du 9 juin 2023.

Modalités de l'entrée progressive au préscolaire 5 ans :

- . Mercredi 30 août : Groupe A de 9h à 10h avec parents ; Groupe B de 13h à 14h avec parents.
- . Jeudi 31 août : Tous les élèves ensemble le matin et prise en charge du service de garde en après-midi.
- . Vendredi 1^{er} septembre : Tous les élèves ensemble le matin et prise en charge du service de garde en après-midi.

Monsieur Mathieu Bujold a apprécié cette formule ayant été vécue cette année. Madame Olivia Lafontaine demande si 1h c'était suffisant, monsieur Mathieu Bujold répond que oui. Madame Émilie Moisan-De Serres partage que sans cette formule, elle trouvait la transition de la classe au service de garde plus chaotique. Elle trouve ça fait bien qu'il y ait que le 2^e adulte présent en classe soit l'éducatrice du service de garde. Madame Louise Roberge-Lemieux ajoute que cette présence permet aussi à l'éducatrice de créer un lien, de connaître les routines de classe et une harmonisation des pratiques.

Résolution CE-23/22-46

IL EST PROPOSÉ par madame Virginie Guilbert-Couture et appuyé par madame Émilie Moisan-De Serres et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'approuver le plan pour la rentrée progressive des élèves du préscolaire pour la rentrée 2023-2024.

10. PEVR

Madame Louise Roberge-Lemieux présente le document de travail du Plan d'engagement vers la réussite. Il a été présenté aux directions des écoles du Centre de services scolaire des Découvreurs dans les dernières semaines. Madame Mylène Renaud demande si les membres du Conseil d'établissement l'avaient reçu préalablement. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que non puisqu'il s'agit du document de travail, mais suggère de l'envoyer par courriel

aux membres pour obtenir leurs commentaires afin de pouvoir envoyer une réponse pour le 26 mai.

Madame Myriam Martien demande si les directions ont soulevé des points dans le document. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que non et qu'ils trouvaient que le PEVR reflétait les enjeux vécus au Centre de services. Madame Myriam Martin dit qu'elle est à l'aise avec le document présenté et qu'elle aura plus de choses à dire pour le projet éducatif. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que certains enjeux du projet éducatif de l'école devront être orientés vers le PEVR, mais le projet sera beaucoup plus à la couleur de l'école.

Monsieur Mathieu Bujold ajoute qu'il sera intéressant de voir si le projet éducatif s'emboîte avec le PEVR. Madame Émilie Moisan-De Serres et madame Virginie Guilbert-Couture partagent qu'elles auraient aussi aimé avoir accès au document avant la présentation. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que le projet éducatif, propre à l'école, lui, sera envoyé à l'avance.

Madame Mylène Renaud partage qu'elle n'est pas à l'aise d'approuver le document puisqu'elle n'a pas pu prendre pleinement conscience du document. Madame Louise Roberge-Lemieux propose de transférer le document du PEVR et de tenir une rencontre virtuelle pour prendre une décision. Madame Anabel Bujold répond qu'elle ne croit pas que le conseil d'établissement puisse être contre et trouve que ce qui est écrit a du sens. Madame Louise Roberge-Lemieux propose de transmettre le document de travail et les membres pourraient envoyer leurs commentaires à madame Olivia Lafontaine et elle pour le 23 mai.

Monsieur Mathieu Bujold souligne que des données en lien avec la pandémie ont été présentés par M. Pleau. Monsieur Simon Melançon se dit impressionné des taux de réussite au CSSDD en tenant compte du contexte socio-économique dans lequel le centre se trouve.

Madame Anabel Bujold croit qu'il serait intéressant de faire un commentaire sur l'état des écoles et l'entretien des bâtiments dans le plan. Madame Johanne Beaulieu partage que pour les professionnels, l'environnement de travail est moins attractif (petits locaux à cause du manque d'espace) et donne peu envie de venir travailler dans les écoles. Elle ajoute qu'elle a dû faire appel aux ressources matérielles du Centre en début d'année puisqu'il manquait du matériel pour avoir un environnement physique lui permettant d'effectuer son travail.

Monsieur Mathieu Bujold souligne qu'à l'enjeu 2 (rétention du personnel) aucune mesure préventive n'est présentée dans le plan quant à la rétention d'employés (mention des 5 premières années critiques chez les enseignant-e-s). Madame Virginie Guilbert-Couture appuie et ajoute que cet enjeu a un impact sur les enfants. L'objectif de l'enjeu 2 n'est pas convaincant.

11. Présentation de l'état des travaux du projet éducatif et présentation des résultats des sondages (parents et élèves)

Madame Louise Roberge-Lemieux fait un résumé des travaux effectués par le comité de travail du projet éducatif au cours de leurs 4 premières rencontres. Les prochaines étapes sont de définir les enjeux et les orientations, ces étapes découleront des résultats des sondages.

Madame Mylène Renaud demande si le projet SAC (sport, art et culture) existe encore. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que non même si le côté entrepreneurial est toujours présent ainsi que 3 volets. Madame Mylène Renaud demande si l'un de ces trois volets sera mis prioritaire dans le projet. Madame Émilie Moisan-De Serres et madame Virginie Guilbert-Couture partagent que dans les discussions du comité, cela ne ressortait pas comme un besoin.

Madame Louise Roberge-Lemieux présente les résultats du sondage aux parents.

Monsieur Mathieu Bujold demande s'il est possible de faire une corrélation entre les réponses « pas d'accord » et les commentaires reçus. Madame Louise Roberge-Lemieux précise que les commentaires sont plutôt complémentaires.

Madame Virginie Guilbert-Couture mentionne qu'elle aurait aimé avoir l'occasion de nommer plus de valeurs que les quatre prédéterminées dans le sondage. Elle ne sentait pas de place à l'ouverture. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que les valeurs présentées étaient celles décidées par l'équipe-école, mais cela ne veut pas dire que l'équipe est fermée aux autres valeurs. Madame Johanne Beaulieu appuie et précise que même si ce sont 4 valeurs prioritaires, plusieurs autres valeurs sont exploitées au quotidien. Madame Myriam Martin ajoute que le Conseil voulait valider si les parents avaient la même vision des valeurs de l'école.

Monsieur Mathieu Bujold résume les discussions au sujet des valeurs que le conseil a eues à la dernière séance. Madame Virginie Guilbert-Couture souligne qu'elle trouve dommage de ne pas avoir eu l'espace pour ajouter des valeurs dans le sondage. Madame Mylène Renaud est en accord et demande si le conseil veut sonder les parents ou la communauté pour valider les enjeux et orientations. Madame Louise Roberge-Lemieux répond qu'il n'est pas prévu de faire un 2^e sondage aux parents et madame Émilie Moisan-De Serres ajoute que le comité a lu avec attention tous les commentaires pour identifier des enjeux et guider leur travail.

Avant que les résultats du sondage des élèves soient présentés, madame Louise Roberge-Lemieux souligne que le sondage des élèves du 1^{er} cycle a été plus difficile dû au code de couleurs. Madame Emmanuelle Goyette présente des réponses du sondage des élèves du 2^e et 3^e cycle.

Madame Émilie Moisan-De Serres propose de présenter le document de travail des orientations et enjeux du projet éducatif. Madame Virginie Guilbert-Couture se dit contente de voir le mode projet, elle trouve que ça représente bien les résultats du sondage. Monsieur Mathieu Bujold appuie. Madame Mylène Renaud ajoute qu'elle voit que les enjeux deviennent de plus en plus complémentaires avec tout ce qui a été présenté ce soir. Madame Jacinthe Legault trouve que le respect n'est pas encore assez présent dans le document de travail, mais c'est peut-être un autre enjeu qui n'a pas encore été rédigé.

12. Prêt de locaux camp Kéno

Madame Louise Roberge-Lemieux annonce que comme à l'habitude, les locaux de l'école sont prêtés au camp de jour pour l'été. Dans un souci d'équité, il a été proposé que le prêt de locaux se fasse en alternance d'étage chaque année. Cet été, la demande est pour 8 classes au premier étage, le gymnase, la grande salle et le local de francisation. Les autres locaux du premier

étage serviront d'entrepôt. Selon la Loi sur l'instruction publique, c'est au Conseil d'établissement d'approuver l'utilisation des locaux selon les ententes établies.

Madame Myriam Martin demande si la bibliothèque sera utilisée. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que non, le Centre de services en profitera pour changer les serrures de la bibliothèque ainsi que des classes servant d'entrepôt. Elle ajoute que par le passé, il est arrivé d'avoir des mauvaises surprises à la rentrée des classes.

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-23/22-47

IL EST PROPOSÉ par madame Émilie Moisan-De Serres et appuyé par madame Johanne Beaulieu et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'approuver le prêt des locaux du premier étage, du gymnase, de la grande salle et de la classe de francisation de l'École Cœur-Vaillant au camp Kéno pour l'été 2023.

Bloc information

13. Rapport de la présidente

Madame Olivia Lafontaine débute en soulignant la semaine des services de garde et félicite le travail du personnel en service de garde de l'école. Madame Myriam Martin transmettra les félicitations.

Elle poursuit en mentionnant que le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs a modifié ses règles de régie interne pour permettre aux membres d'assister à leurs rencontres à distance si nécessaire. Madame Mylène Renaud demande si les réunions du Conseil d'établissement pourraient donc se tenir à distance. Madame Olivia Lafontaine répond que cela touche seulement le Conseil d'administration du CSS.

Madame Olivia Lafontaine conclut en annonçant la participation de l'école à la Semaine de l'engagement parental 2023 et de nommer madame Mylène Renaud comme lauréate de la catégorie Mérite pour l'École des Cœurs-Vaillants.

14. Rapport de la directrice

Madame Anabel Bujold débute en soulignant la semaine de la sécurité routière vécue à l'école ainsi que les échanges qu'elle a eues avec ses élèves à la suite de l'écoute des capsules.

Madame Jacinthe Legault partage que les enseignantes de 6^e année ont repris l'École du samedi, il y a eu deux séances à date. Il s'agit d'une implication volontaire des élèves et cela permet de travailler les mathématiques en vue des périodes d'évaluations. 32 jeunes se sont inscrits et ont participé aux deux premières séances.

Madame Louise Roberge-Lemieux fait un retour sur la journée Porte ton pyj et annonce que l'activité de financement Découvreurs à la course aura lieu le 18 mai 2023. Le « festival éducation du futur » de Fusion jeunesse aura lieu également le 18 mai. Les deux classes de notre école ayant fait du théâtre avec Fusion Jeunesse seront présentes à Expo-Cité pour présenter ce qu'ils ont fait pendant l'année scolaire. Le 18 mai aura aussi lieu le rassemblement du Club Kiwanis au Centre des congrès et les élèves Enfants K' seront

présents pour porter les drapeaux et animer un kiosque. Elle annonce également que les parents seront invités au Salon du livre le 25 mai de 15h30 à 17h30, les élèves eux iront en journée avec les enseignantes. Elle ajoute que les parents recevront bientôt une invitation pour la fête des bénévoles le 15 juin. Finalement, elle rappelle que l'équipe de monsieur Mathieu Bujold parraine l'École des Cœurs-Vaillants pour le Grand Défi Pierre-Lavoie et que son équipe est venue faire une présentation aux élèves au début du mois de mai.

Madame Emmanuelle Goyette conclut en rappelant la conférence « Parents sensibilisants » de madame Nancy Doyon qui s'adresse aux parents et au personnel de l'école le jeudi 8 juin à 19h30.

15. Rapport du représentant du Conseil au Comité de parents

Madame Mylène Renaud rappelle que la fête familiale aura lieu le 27 mai. S'il ne fait pas beau, la fête sera remise le 28 mai. Madame Olivia Lafontaine souligne que l'OPP a reçu de belles commandites pour réaliser la fête.

Monsieur Mathieu Bujold fait le rapport des deux dernières rencontres du Comité de parents. Il a été question de l'enjeu d'espace dans les écoles et de l'agrandissement de l'École St-Yves, St-Louis de France et Campanile. Il a été question des écoles en surcapacité, monsieur Mathieu Bujold demande s'il est vrai que l'école ne pourrait plus accueillir d'élèves en dehors de la zone de desserte. Madame Myriam Martin ajoute qu'elle a entendu cette information lors d'une rencontre d'accueil au secondaire. Madame Louise Roberge-Lemieux répond qu'il n'est pas question de choisir ou refuser des élèves, mais que les ententes de scolarisation sont moins présentes en raison du manque de place. Madame Émilie Moisan-De Serres demande s'il reste de la place à l'École Cœurs-Vaillants, madame Louise Roberge-Lemieux répond que presque tous les groupes sont à pleine capacité. Madame Virginie Guilbert-Couture demande si des élèves de l'école proviennent de l'extérieur de l'aire de desserte. Madame Louise Roberge-Lemieux répond qu'il y a quelques élèves seulement qui proviennent de l'extérieur.

Monsieur Mathieu Bujold conclut en annonçant qu'une résolution concernant l'usage des écrans à l'école sera soumise au CSS prochainement.

16. Questions des membres

Madame Mylène Renaud demande s'il s'agit d'un rôle du Conseil d'établissement d'outiller et de communiquer aux parents ce qu'est un projet éducatif et demande ce qu'il devra être fait après son adoption pour informer les parents. Madame Olivia Lafontaine répond qu'une présentation est faite à l'assemblée générale en début d'année. Madame Mylène Renaud demande s'il y a moyen d'informer les parents qui sont absents à l'assemblée générale. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que le projet éducatif sera mis en ligne sur le site internet de l'école et partage le souhait de le faire connaître.

Madame Mylène Renaud souligne l'absence du plan de lutte contre l'intimidation sur le site et demande si ce document peut également être communiqué. Les parents reçoivent le code de vie en début d'année scolaire et elle aimerait que le plan de lutte contre l'intimidation soit communiqué. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que le plan de lutte date de l'année scolaire 2017-2018 est en vigueur et qu'un travail de révision est en cours. Le bilan du plan de lutte sera fait lors de la séance du Conseil d'établissement de juin. Madame Mylène Renaud demande si le bilan sera communiqué aux parents. Madame Louise Roberge-Lemieux répond

qu'il pourra être mis en ligne en juin si c'est un besoin. Madame Mylène Renaud croit que dans le contexte social actuel, il pourrait être communiqué aux parents pour faire de la prévention et s'assurer que tout le monde ait la même vision de l'intimidation. Monsieur Mathieu Bujold trouve que cela rejoint le volet communication du nouveau projet éducatif. Le volet de la communication est un enjeu afin de pouvoir rejoindre chaque personne directement.

Madame Mylène Renaud poursuit en se questionnant quant à l'intégration des parents issus de la diversité au sein du Conseil d'établissement. Elle se demande si ces parents savent ce qu'est un Conseil d'établissement et qu'ils ont une place pour s'impliquer au sein de la gouvernance de l'école. Madame Myriam Martin répond qu'il y avait beaucoup de diversité dans la salle lors de l'assemblée cette année et que ça représentait bien l'école. Madame Mylène Renaud se questionne s'il est possible de pousser la réflexion et faire mieux au Conseil d'établissement pour représenter la clientèle. Madame Olivia Lafontaine répond qu'il y avait eu une tournée des classes pour inviter les parents lors des rencontres de parents en début d'année et trouve aussi que l'assemblée générale était représentative de l'école. Elle se demande si les parents ne s'impliquent pas par gêne et dit qu'il faut continuer d'inviter les parents à l'assemblée lors de la tournée des classes. Madame Anabel Bujold ajoute que la réalité des parents issus de la diversité peut être différente de la nôtre, certains sont aux études ou travaillent. Madame Mylène Renaud invite le Conseil à garder cet enjeu en tête lorsque les informations de l'assemblée seront communiquées.

17. Date et heure de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre du Conseil d'établissement aura lieu le 7 juin 2023.

18. Levée de la séance

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-23/22-48

IL EST PROPOSÉ par Jacinthe et **RÉSOLU UNANIMEMENT** de lever la séance à 22h21.

Olivia Lafontaine
Présidente

Louise Roberge-Lemieux
Directrice

Index des résolutions

Résolutions	Date	Sujet
CE-23/22-41	2023-05-16	Adoption de l'ordre du jour
CE-23/22-42	2023-05-16	Adoption du procès-verbal du 21 mars
CE-23/22-43	2023-05-16	Approbation du montant du matériel pédagogique pour l'année scolaire 2023-2024
CE-23/22-44	2023-05-16	Approbation du montant des activités sportives pour l'année scolaire 2023-2024
CE-23/22-45	2023-05-16	Adoption de la prise en charge par le service de garde le 9 juin pour la journée d'accueil
CE-23/22-46	2023-05-16	Adoption du plan pour la rentrée progressive
CE-23/22-47	2023-05-16	Approbation du prêt de locaux au camp Kéno
CE-23/22-48	2023-05-16	Levée de la séance